



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2024-022

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2024

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2024-01-17-00003 - Arrêté n° 01/24 délivrant le titre de maître-staurateur à Monsieur Thomas BRUNO gérant du restaurant L Atelier à Trévoux (2 pages)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-01-17-00003

Arrêté n° 01/24 délivrant le titre de
maître-staurateur à Monsieur Thomas BRUNO
gérant du restaurant L Atelier à Trévoux

Gex, le 17 janvier 2024

ARRETE PREFECTORAL

**Arrêté n° 01/24 délivrant le titre de maître-restaurateur à Monsieur Thomas
BRUNO gérant du restaurant L'Atelier à Trévoux**

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU l'article L 121-82-2 du code de la consommation ;

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur, modifié par le décret n° 2015-348 du 26 mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif au cahier des charges du titre de maître restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif aux conditions de justifications des compétences requises pour bénéficier du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Joël BOURGEOT, sous-préfet de Gex ;

VU le dossier de candidature, présenté le 16 janvier 2024, par Monsieur Thomas BRUNO, gérant du restaurant L'Atelier situé à Trévoux sollicitant le titre de maître-restaurateur ;

VU le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur Certipaq du 22 décembre 2023 ;

VU l'extrait K bis du registre du commerce du 08 janvier 2024 ;

Considérant que Monsieur Thomas BRUNO remplit les conditions prévues pour l'obtention du titre de maître-restaurateur ;

Sur proposition du sous-préfet de Gex,

ARRETE**Article 1^{er} :**

Le titre de maître-restaurateur est attribué à Monsieur Thomas BRUNO, gérant du restaurant « L'Atelier » à 01600 Trévoux.

Article 2 :

Le titre de maître-restaurateur est délivré pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.

Article 4 :

Le sous-préfet de Gex est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié à Monsieur Thomas BRUNO et dont copie sera transmise aux :

- maire de Trévoux,
- directeur départemental des finances publiques,
- directeur départemental de la protection des populations
- Ministère de l'économie et des finances – DGE – Service tourisme, commerce, artisanat et services – Sous-direction du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Bâtiment condorcet – Télédocus 314 – 6, rue Louise Weiss – 75703 PARIS Cédex 13

La Préfète de l'Ain,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet de Gex,

Signé

Joël BOURGEOT